



**DECISION PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE
à Monsieur Thierry JEANNOT
Directeur de l'Unité de Gestion Restauration de Béziers**

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DU CENTRE RÉGIONAL DES ŒUVRES
UNIVERSITAIRES ET SCOLAIRES DE MONTPELLIER-OCCITANIE

- Vu l'article R 822-13 du Code de l'éducation,
- Vu la loi 55-425 du 16 avril 1955 modifiée portant réorganisation des services des œuvres sociales en faveur des étudiants,
- Vu le décret 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires,
- Vu le décret 2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- Vu l'arrêté du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires,
- Vu l'arrêté ministériel du 12 avril 2023 portant nomination de Madame Sandrine CLOAREC dans l'emploi de Directrice Générale du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Montpellier à compter du 1er mai 2023,
- Vu le contrat de travail à durée indéterminée en date du 14 avril 2023 de Monsieur Thierry JEANNOT au Crous de Montpellier-Occitanie à compter du 21 août 2023.

DECIDE

Article 1 : Ressources Humaines

Il est donné délégation à Monsieur Thierry JEANNOT à l'effet de :

- certifier les contrats de travail à durée déterminée et leurs avenants, qui sont signés ensuite par le Directeur Général.
- signer les conventions de stage sans incidence financière.
- signer les actes de gestion des missions de Travail d'Intérêt Général en tant que référent administratif.
- signer les ordres de mission de ses agents.
- signer les frais de déplacement.

Les originaux sont transmis à la Direction des ressources humaines du Crous pour attribution.

Article 2 : Financier

Il est donné délégation à Monsieur Thierry JEANNOT à l'effet de signer pour l'exécution du budget alloué à son Unité de gestion, les actes financiers suivants :

En matière de dépenses :

Relatives au fonctionnement :

- les engagements juridiques (bons de commande et contrats) d'un montant inférieur à 2 000 euros TTC.
- les certifications et les soldes de services faits quels que soient les montants.



Concernant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires, Monsieur Thierry JEANNOT est accrédité par la notification à l'Agent comptable assignataire de l'acte lui conférant délégation de signature.

Article 3 : **Contrats**

Il est donné délégation à Monsieur Thierry JEANNOT à l'effet de signer les contrats concernant les maintenances et contrôles périodiques.

Conformément à la politique achat arrêtée par le Conseil d'administration du Crous, ces contrats ne font pas l'objet de marchés publics.

Article 4 : **Prévention et sécurité**

Il est donné délégation à Monsieur Thierry JEANNOT à l'effet de signer les plans de prévention et protocoles de sécurité destinés à préciser aux entreprises extérieures les risques éventuels liés à leurs interventions dans les bâtiments du Crous.

Article 5 : **Dépôt de plainte**

Il est donné délégation à Monsieur Thierry JEANNOT à l'effet de porter plainte au nom du Crous lorsque des faits répréhensibles se sont déroulés dans l'enceinte du Restaurant Universitaire dont il est le directeur. Il est tenu également d'en informer le service juridique.

Article 6 : **Assurances**

Il est donné délégation à Monsieur Thierry JEANNOT à l'effet de signer les déclarations de sinistres qui doivent être transmises au service juridique chargé de l'adresser à l'assurance.

Article 7 : La présente décision qui prend effet à partir du 01 septembre 2023, se substitue à toute autre décision de délégation de signature prise antérieurement.

Les dispositions de la présente décision prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du délégant et du délégataire.

Article 8 : La Directrice Générale est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera affichée au sein des Services centraux et publiée sur le site internet du Crous de Montpellier-Occitanie. Elle sera également transmise aux délégataires désignés ci-dessus.

Fait à Montpellier, le 01/09/2023.

Sandrine CLOAREC

Affichée aux Services centraux le 01/09/2023.